**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 138 (1993)

Heft: 4

Werbung

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

génie de l'armée peuvent établir.

Les officiers qui appliqueront cette nouvelle doctrine d'engagement de la brigade blindée doivent l'apprendre, la maîtriser et l'entraîner. Au niveau des corps de troupes, pas de révolution! Il leur suffira de s'adapter, puisque les actions seront plus mobiles et d'un rythme plus élevé. Quant aux unités, qu'elles jaunes, soient rouges, bleues ou noires, les techniques de combat ne subissent aucun changement; l'instruction, dispensée aujourd'hui dans les écoles et les cours, reste entièrement valable.

## **Conclusions**

La «défense dynamique» est une doctrine de combat très efficace pour une armée de milice qui se battrait dans un terrain fort. Elle permet de marquer des efforts principaux en fonction de la menace, tout en admettant que certaines régions du pays seront peu ou pas tenues. Il s'agit d'intercepter avec des moyens puissants (principe de la

«concentration des forces»), aussi rapidement que possible, les formations adverses qui auraient pénétré dans notre territoire, de les repousser ou de les détruire.

Face à des situations forcément changeantes et imprévisibles, la «défense dynamique» apparaît comme une réponse moderne, qui exploite des moyens, une organisation et une instruction adaptés aux données actuelles de notre société en mutation.

C. W.

